

Jeudi 9 novembre 1944

A travers le canton

LA FOIRE DE BRENT

Il y aura bientôt cinq siècles que le sympathique village de Brent sur Clarens tient sa foire en cette seconde semaine de novembre.

Cette manifestation qui fut naguère la foire la plus courue de la région n'est plus aujourd'hui qu'une tradition, laissant bien loin derrière elle le temps où vendeurs et acheteurs y venaient de toutes parts pour y troquer leurs bêtes. Il n'y a plus ou fort peu de chèvres à la foire de Brent. Les troupeaux ont fait place à quelques camelots qui étalent leurs marchandises aux quatre vents, donnant ainsi au village un aspect de fête.

Tout n'a pourtant pas changé. Pour comprendre ce qu'il y a encore d'attrayant dans cette vieille tradition, poussons une de ces vieilles portes de cave ou pénétrons dans un café. Il y règne une animation et un brouhaha peu communs. Ici, ce sont les verres au guillon dégustés entre amis ou le nouveau que l'on goûte avec un claquement de langue connaisseur. Là, c'est la fondue ou le civet, sans parler de la saucisse dont on se délecte autour d'une grande table, en joyeuse compagnie.

Partout l'on danse, partout l'on s'amuse, c'est la Foire de Brent, c'est surtout la Fête de Brent.

A ce propos, relisons, si vous le voulez bien, un passage dû à la plume de Gustave Bellex, dans son intéressant volume sur Montreux, relatant les origines de cette foire :

« Nous sommes en 1486. La maison de Savoie est sur le déclin. Son influence sur le Pays de Vaud diminue chaque jour. Le malheur s'abat et s'acharne sur les descendants du Petit Charlemagne. Une série de princes se succèdent. Celui qui gouverne a nom Charles Ier et surnom le guerrier ; son règne dure de 1482 à 1490 ; il avait quatorze ans lors de son avènement.

Or, Charles Ier, baron de Vaud, duc de

Savoie et de Chablais, marquis d'Italie, prince des Piémonts, vicaire perpétuel du Saint-Empire romain, seigneur de Nice et de Fribourg, etc., etc.... sur la demande qui lui en avait été faite par ses chers et fidèles sujets, hommes de Montreux et du Village de Bran du Diocèse de Lausanne, et, afin de procurer quelque aide « à ces lieux assez stériles », accorda aux dits hommes et à leur postérité, autorité et licence en force de privilège durable et à toujours, de faire tenir et célébrer, toutes les années et à perpétuité, aux jours de Vigile et de la Saint-Bartholomé, une foire libre et franche.

Le baron Charles ordonna aux châtellains de Chillon et Vevey, sous la peine de cent livres fortes, d'observer inviolablement sa lettre de privilège, aussi bien que les franchises, exemptions et immunités accordées aux gens de « Bran » et à leur postérité, ainsi qu'à toute personne se rendant à la foire ; ajoutant qu'ils les fassent publier par la voie du héraut ou autrement, selon qu'il serait expédient.

La teneur de ce document, signé à Carignan le 20 décembre, l'an du Seigneur 1486, parvint à Bran le jour de Noël et y causa grande joie.

J'ajoute qu'en 1577, nos amis du village des Planches réclamèrent en leur faveur l'autorisation de tenir foire. Une grande émotion régna à Brent. Mais vos pères, en gens sensés et sages, décidèrent « pour éviter des procès avec leurs chers voisins, de ne point s'opposer à l'introduction de la dite foire, moyennant qu'elle ne se tienne qu'un mois avant la foire de Brent ou quinze jours après ».

Je termine, enfin, en faisant remarquer que Messieurs de Berne ont autorisé tous les habitants de Bran à « vendre vin » chez eux pendant les trois jours de la foire. »

Ainsi naquit, il y aura tantôt cinq cent ans, cette foire qui se perpétue encore de nos jours.

A.